AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS

Du lundi 2 novembre 2026 à 9h au mercredi 2 décembre 2026 à 12h inclus, soit pendant 31 jours consécutifs

Par arrêté du Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis, il sera procédé à une enquête publique portant sur le **projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Communauté d'agglomération Val Parisis**.

OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique porte sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Le projet concerne les **13 communes suivantes** : Beauchamp, Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt, Sannois et Taverny.

Les communes de Bessancourt et Frépillon ne sont pas concernées par le projet.

La **Communauté d'agglomération Val Parisis** est l'autorité compétente responsable du projet.

Par décision du 23 janvier 2024, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a dispensé l'élaboration du zonage d'assainissement de la Communauté d'agglomération Val Parisis d'évaluation environnementale après examen au cas par cas (décision n° MRAe DKIF-2024-001 du 23 janvier 2024).

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera pendant **31 jours consécutifs** :

du lundi 2 novembre 2026 à 9h
au mercredi 2 décembre 2026 à 12h.

Le siège de l'enquête est fixé à :

Communauté d'agglomération Val Parisis
271 chaussée Jules César
95250 Beauchamp

COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Par décision n° E26000023/95 du 7 juillet 2026 du Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, **Mme Emmanuelle GRANGE** a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Mme Marie-José LE BALC'H a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront mis à la disposition du public :

Au siège de la Communauté d'agglomération Val Parisis
271 chaussée Jules César – 95250 Beauchamp
Lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h45 ; Vendredi : 8h30-12h30

Le dossier et un registre seront également disponibles dans les lieux suivants :

- **VAL PARISIS :** 271 chaussée Jules César 95250 Beauchamp
 Lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h45 ; Vendredi : 8h30-12h30
- **Mairie de Beauchamp :** 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp
 Lundi : 08h30-12h / 13h30-19h ; Mardi au jeudi : 08h30-12h / 13h30-17h30 ; Vendredi : 08h30-12h
- **Mairie de Cormeilles-en-Parisis :** 3 avenue Maurice Berteaux 95240 Cormeilles-en-Parisis
 Lundi : 13h30-18h30 ; Mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h / 13h15-17h30 ; Jeudi : 13h15-17h30
- **Mairie de Eaubonne :** 1 rue d'Enghien 95600 Eaubonne
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h45-12h30 / 13h30-17h ; Jeudi: 13h30-18h ; Samedi : 08h45-12h30
- **Mairie de Ermont :** 100 rue Louis Savoie 95120 Ermont
 Lundi au mercredi : 8h45-12h / 13h30-17h45 ; Jeudi : 8h45-12h ; Vendredi : 8h45-12h / 13h30-16h45
- **Mairie de Franconville-la-Garenne :** 11 rue de la Station 95130 Franconville-la-Garenne
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-18h ; Mercredi et samedi : 8h30-12h
- **Mairie de Herblay-sur-Seine :** 40 rue du Général de Gaulle 95220 Herblay-sur-Seine
 Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30 ; Mardi et mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 ; Jeudi : 12h30-19h30 ; Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h
- **Mairie de La Frette-sur-Seine :** 55 quai de Seine 95530 La Frette-sur-Seine
 Lundi et jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h ; Mardi : 8h30-12h / 13h30-18h ; Mercredi : 8h30-12h ; Vendredi : 13h30-17h
- **Mairie de Le Plessis-Bouchard :** 3 bis rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis-Bouchard
 Lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h ; Mardi : 8h30-12h / 13h30–18h45 ; Mercredi : 8h30-12h45
- **Mairie de Montigny-lès-Cormeilles - Centre technique municipal :** 127 rue de la République 95370 Montigny-lès-Cormeilles
 Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h ; Mardi : 13h30-17h
- **Mairie de Pierrelaye - Services Techniques :** 22 rue de Bessancourt 95480 Pierrelaye
 Lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h
- **Mairie de Saint-Leu-la-Forêt :** 52 rue du Général Leclerc 95320 Saint-Leu-la-Forêt
 Lundi : 13h30-17h30 ; Mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 ; Mercredi et samedi : 8h30-12h
- **Mairie de Sannois :** Place du Général Leclerc 95110 Sannois
 Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 ; Mardi : 8h30-12h30 ; Samedi : 8h30-12h
- **Mairie de Taverny :** 2 place Charles de Gaulle 95150 Taverny
 Lundi : 13h30-17h30 ; Mardi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 ; Samedi : 9h-12h

Certaines annexes du dossier ne seront disponibles en version papier qu'au siège de la Communauté d'agglomération Val Parisis.
Le dossier pourra également être consulté sur un **poste informatique au siège de Val Parisis**.

L'ensemble des pièces du dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête sur le registre numérique sécurisé dédié à l'enquête : ***https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-val-parisis***

Toute personne pourra, à sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération Val Parisis dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

COMMENT PARTICIPER À L'ENQUÊTE ?

Pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 2 novembre 2026 à 9h au 2 décembre 2026 à 12h**, le public pourra formuler ses observations et propositions :

Sur les registres papier mis à disposition au siège de Val Parisis et dans les 13 lieux d'enquête mentionnés ci-dessus.

Sur le registre électronique sécurisé : ***https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-val-parisis***

Par courrier électronique : ***zonage-assainissement-val-parisis@mail.registre-numerique.fr***

Par courrier postal, à l'adresse suivante :

À l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice Mme Emmanuelle GRANGE
Communauté d'agglomération Val Parisis
271 chaussée Jules César
95250 Beauchamp

Les observations adressées par voie postale seront annexées au registre d'enquête publique. Les observations transmises par voie électronique seront publiées sur le registre numérique.

Aucune observation ne pourra être prise en compte après le mercredi 2 décembre 2026 à 12h.

PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Mardi 10 novembre 2026 de 8h30 à 11h30
Mairie de Saint-Leu-la-Forêt
52 rue du Général Leclerc
95320 Saint-Leu-la-Forêt

Jeudi 19 novembre 2026 de 16h30 à 19h30
Mairie d'Herblay-sur-Seine
40 rue du Général de Gaulle
95220 Herblay-sur-Seine

Samedi 28 novembre 2026 de 8h30 à 11h30
Mairie de Franconville-la-Garenne
11 rue de la Station
95130 Franconville-la-Garenne

Mercredi 2 décembre 2026 de 9h à 12h
Siège de la Communauté d'agglomération Val Parisis
271 chaussée Jules César
95250 Beauchamp

À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête ainsi que, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant **un an à compter de la clôture de l'enquête** :

- Au siège de la Communauté d'agglomération Val Parisis ;
- Sur le registre électronique sécurisé dédié à l'enquête :
 https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-val-parisis

À l'issue de la procédure, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pourra être approuvé par l'autorité compétente.

Imprimé par nos soins n° EP 26-0792